



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions**  
**- TPSGC**  
**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**  
**Place du Portage, Phase III**  
**Core 0B2 / Noyau 0B2**  
**Gatineau, Québec K1A 0S5**  
**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Training and Specialized Services Division/Division de  
la formation et des services spécialisés  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
10C1, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Blood & Urine Collection Contract	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 01948-160252/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 01948-160252	<b>Date</b> 2016-04-21
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZH-125-30104	
<b>File No. - N° de dossier</b> 125zh.01948-160252	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-05-03</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Cayer, Sophie	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 125zh
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 469-3962 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## Modification 001

### Invitation 01948-160252/A

Cette modification vise à:

- 1) répondre aux questions des fournisseurs concernant cette invitation, comme cela indiqué à la section A et,
- 2) modifier l'invitation comme cela indiqué à la section B; et,

---

## Section A

---

### Questions et réponses

#### Question 1

À l'appendice 4 de l'annexe A, Programme spéciaux de contrôle des drogues, section 1.1 dit que :

Note 1 : L'entrepreneur n'est pas tenu responsable de l'administration du PIHPE. Il est cependant tenu d'offrir certains services et équipements nécessaires au fonctionnement de ce programme, qui fait partie intégrante du présent contrat.

Note 2 : L'administration générale du PIHPE est mise en œuvre par la Commission et peut être assurée par tout fournisseur approuvé par la Commission.

Note 3 : L'entrepreneur responsable du PCDE peut conclure un accord avec la Commission concernant la prestation de services liés à l'administration de furosémide, ainsi que le prélèvement et l'analyse des échantillons de sang qui serviront à déterminer si le furosémide a été administré conformément au Règlement.

Y aurait-il des lignes directrices PCDE pour les commissions à suivre à l'égard de l'administration du PIHPE?

#### Réponse 1

En référence aux lignes directrices pour l'administration du programme, PCDE ne peut pas dicter des lignes directrices spécifiques au-delà de ceux du Règlement.

En référence aux lignes directrices pour l'administration de la drogue furosémide, ceux-ci sont nommées dans le Règlement.

#### Question 2

À la section II – Soumission financière, les soumissionnaires sont demandés de présenter leur soumission financière en conformité avec le barème de prix at la pièce jointe 1 de la partie 3. Par contre, l'annexe B, Base de paiement, contient une table différente détaillant des services professionnels, estimé de coûts de transports.

Est-ce que Canada pourrait clarifier quel format les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière?

#### Réponse 2

Tel qu'indiqué à la section II – soumission financière

- a) Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en dollars canadiens et en conformité avec le barème de prix détaillé dans la pièce jointe 1 de la Partie 3. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

### **Question 3**

Selon l'appendice 2 de l'annexe A, documents, équipements et formulaire, dans la section 3.1 Boîtes, quel délai sera autorisé pour la fabrication des boîtes?

### **Réponse 3**

Les boîtes sont disponibles sur le marché commercial par contre le fournisseur doit s'assurer de rencontrer les spécifications à la section 3.1 boîtes de l'appendice 2 de l'annexe A.

### **Question 4**

Est-ce que Canada financera la fabrication de ces boîtes?

### **Réponse 4**

Non, le fournisseur est responsable de fournir tout le matériel et équipement. À l'annexe B – base de paiement le taux ferme tout compris doit inclure les services spécifiés à la section 3.1 a), c) et e) de l'annexe A – Énoncé de travaux.

### **Question 5**

Est-ce que Canada financera la fabrication tiges de prélèvement?

### **Réponse 5**

Non, le fournisseur est responsable de fournir tout le matériel et équipement. À l'annexe B – base de paiement le taux ferme tout compris doit inclure les services spécifiés à la section 3.1 a), c) et e) de l'annexe A – Énoncé de travaux.

### **Question 6**

Est-ce que les coûts de transport doivent être estimés dans la soumission financière?

### **Réponse 6**

Non, les coûts de transport ne doit pas être inclus dans la soumission financière tel qu'identifié à la pièce jointe 1 de la partie 3 – Barème de prix. Tel qu'indiqué à l'annexe A – Énoncé de travaux, l'article 3.2.2 - Expédition de l'hippodrome jusqu'au laboratoire désigné, puis réexpédition à l'hippodrome : L'ACPM assumera le coût de l'expédition des échantillons officiels des hippodromes au laboratoire officiel et des boîtes vides du laboratoire aux hippodromes correspondants.

Aussi, tel que détaillé à l'annexe B – base de paiement à l'article 2.0 .0 Frais remboursables

#### **2.1 Autres dépenses directes**

L'entrepreneur sera remboursé pour les autres dépenses directes qu'il a raisonnablement et convenablement engagées dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et les frais administratifs généraux. Ces dépenses seront remboursées sur présentation d'un état détaillé des dépenses accompagné des reçus appropriés.

### **Question 7**

À la pièce jointe 1 de la partie 3 – Barème de prix est-ce que l'ACPM peut identifier la raison d'être pour estimer une moyenne de 30.000 échantillons par an?

### **Réponse 7**

Le montant estimé est fourni uniquement aux fins de la détermination du prix évalué de chaque soumission. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie contractuelle. Voir Section B ici-bas.

## Section B

---

A) À la pièce jointe 1 de la partie 3 – Barème de prix, insérer le texte suivant au fichier Excel.

1. Les données volumétriques comprises dans ce barème de prix sont fournies uniquement aux fins de la détermination du prix évalué de chaque soumission. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie contractuelle. Leur inclusion dans ce barème de prix ne représente pas un engagement de la part du Canada que son utilisation future des services décrits dans la demande de soumissions correspondra à ces données

2. L'ajout de toutes conditions ou changements aux tableaux ci-dessous aura pour conséquence de rendre la soumission financière non-conforme.

B) Insérer le texte suivant à la section 1.1 de l’annexe B – base de paiement

1.1 L’entrepreneur sera payé un Taux ferme tout compris par échantillon

Le taux ferme tout compris doit inclure les services spécifiés à la section 3.1 a), c) et e) de l’annexe A – Énoncé de travaux.

<b>Période initiale du contrat - 1 juillet 2016 au 31 mars 2019.</b>	<b>Période d'option 1 - 1 avril 2019 au 31 mars 2020.</b>	<b>Période d'option 2 - 1 avril 2020 au 31 mars 2021.</b>

---

**LES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT LES MÊMES.**

---